

DECISION DU MAIRE N°24/03/009



69550

Téléphone : 04 74 89 30 24

Email : mairie@amplepuis.fr

Site : www.amplepuis.fr

OBJET : ATTRIBUTION MARCHÉ
« AMO apaisement et revitalisation centre bourg dans le cadre de l'AAP marche du quotidien »

Le maire certifie sous sa responsabilité la caractère exécutoire de cet acte.

Réception en Préfecture le : 18/03/24
Publication le : 25/3/24

Vu le Code de la commande publique ;

Vu le Code général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2122-22 et suivant ;

Vu les délégations du Conseil Municipal accordées au Maire par délibérations du 26 mai 2020 actualisées par délibération du 06/07/2021

Vu l'Avis d'Appel Public à la Concurrence mis en ligne le 26/01/2024 sur le site internet de la Ville et sur le profil acheteur avec pièces téléchargeables fixant au 23/02/2024 la date limite de réception des offres ;

Vu le rapport d'analyse des offres ;

Une consultation sous la forme d'une procédure adaptée a été menée concernant la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage - expérimentation volet piéton du plan guide pour l'apaisement et la revitalisation du centre-bourg d'Amplepuis dans le cadre de l'AAP « marche du quotidien de l'ADEME » d'Amplepuis.

Critères de jugement des offres

L'offre économiquement la plus avantageuse est appréciée en fonction des critères suivants :

1. Prix 40%
2. Valeur technique 60%

A l'issue de la publication précitée, 6 plis sont parvenus dans les délais.

DECIDE

Article 1 : Le marché concernant la mission AMO expérimentation volet piéton du plan guide pour l'apaisement et la revitalisation du centre-bourg d'Amplepuis dans le cadre de l'AAP « marche du quotidien de l'ADEME » d'Amplepuis est attribué à l'entreprise TOPOSCOPE pour un montant de 61 050.00 € HT (hors tranches optionnelles).

La tranche optionnelle concernant la rédaction d'un cahier des charges pour la maîtrise d'œuvre du parking de la Cure est affermée pour un montant de : 1 787.50 € HT.

Article 2 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lyon (184 rue Duguesclin – 69433 LYON CEDEX 3) dans un délai de 2 mois à compter de la date de notification en ce qui concerne les intéressés ou de la date de publication en ce qui concerne toute autre personne estimant avoir un intérêt à agir.

Fait à Amplepuis, le 18 mars 2024

Le Maire,

René PONTET

